

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces	la ligne.....	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

SAUMUR, 22 AVRIL

## LA CHARTE RÉPUBLICAINE

C'est la loi scolaire. M. Jules Ferry l'a nettement déclaré au banquet de Vic-de-Bigorre. Après avoir proclamé la nécessité de l'union entre les républicains, M. Jules Ferry a déclaré qu'il croyait « à la bonne foi du nouveau parti créé par M. de Lavigner. » Il a ajouté que la manœuvre était dangereuse, mais que les républicains ne devaient faire aucune concession. « La loi scolaire est notre Charte, a-t-il conclu, nous n'y changerons rien. »

Pendant ce temps, le préfet du Nord donnait aux catholiques de ce département d'où était sorti le programme de l'action catholique une réponse non moins catégorique.

C'est au banquet d'Armentières que ce fonctionnaire républicain a déclaré qu'il ne suffisait pas de faire une adhésion loyale à la forme actuelle du gouvernement. Notre excellent confrère du *Nouvelliste* de Lille a ainsi résumé les déclarations du préfet parlant au nom de son gouvernement :

« Il faut abandonner toutes les doctrines que l'on croit bonnes, tous les principes que l'on juge indispensables au maintien de l'ordre social ; il faut purement et simplement s'enrôler dans la bande opportuniste, et se mettre à la remorque des sectaires et des jacobins. »

Aucune illusion n'est donc possible sur le sort que la République réserve aux ralliés ; ce qu'on exige d'eux, ce n'est pas l'adhésion au régime, c'est l'abandon de leurs idées et de leurs croyances.

Les catholiques qui ont pu s'illusionner un instant à la suite de l'appel de quelques évêques doivent comprendre maintenant combien ils feraient fausse route en s'engageant dans la voie républicaine.

E. R.

## INFORMATIONS

## CRISE MINISTÉRIELLE

Les bruits de crise ministérielle se confirment de plus en plus, et les journaux qui prennent le mot d'ordre à la place Beauvau, non seulement ne démentent point ces bruits, mais déclarent impossible le maintien de MM. Constans et Bourgeois dans le même Cabinet. Ils accusent ce dernier de ne pouvoir se consoler d'avoir dû abandonner le portefeuille de l'intérieur, et de chercher par tous les moyens à supplanter son collègue.

Ils ajoutent que la crise se réduirait au remplacement de M. Constans par M. Bourgeois, et à l'attribution du portefeuille de l'instruction publique à un ancien ministre, M. Lockroy probablement.

La vérité est que si une crise se produit, elle sera complète. Dans cette alternative, c'est à propos d'une interpellation que l'événement se produira, et M. Constans ne manquera pas de garder à cette occasion une stricte neutralité : c'est pourquoi l'on assure que M. de Freycinet

surtout, sentant le danger, a résolu de demander à la Chambre l'ajournement de toute interpellation et la discussion immédiate du tarif douanier.

## ELECTION LÉGISLATIVE A PARIS

M. de Lanessan, le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, vient de donner sa démission de député du 5<sup>e</sup> arrondissement (Val-de-Grâce et Jardin des Plantes).

M. Floquet a reçu hier la lettre par laquelle M. de Lanessan l'informe de cette décision ; il en donnera lecture à la première séance de la Chambre.

Le comité républicain démocratique du 5<sup>e</sup> arrondissement, préoccupé de la situation électorale et des efforts déjà tentés par les partisans de M. Lenglé, jérômiste-boulangiste, a offert la candidature à M. Albert Le Roy. Le comité s'est souvenu des services rendus par M. Albert Le Roy, lors des dernières élections législatives et municipales, quand il est venu soutenir MM. Bourneville et Lampué contre les concurrents boulangistes et monarchistes.

## LAÏCISATION DES ÉCOLES

Sous ce titre, nous lisons dans le *Paris* :

« Les bruits mis en circulation au sujet de l'arrêt de la laïcisation des écoles sont absolument inexacts. »

« En ce moment même, M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, prépare des instructions spéciales aux préfets pour assurer, conformément à la loi, la laïcisation totale des écoles de garçons. »

« On sait que la loi fixait un délai pour ces laïcisations. »

## LES CATHOLIQUES ET LA POLITIQUE

La *Revue du diocèse d'Annecy*, après avoir parlé d'un voyage que le vicaire général du diocèse vient d'accomplir à Rome et d'une audience privée que cet ecclésiastique a obtenu du Souverain Pontife, ajoute :

« Notre Saint-Père le Pape a manifesté à M. le vicaire général, comme il l'avait fait déjà par divers actes publics, la volonté du Saint-Siège de rester complètement en dehors et au-dessus des compétitions et des partis qui peuvent diviser les différents Etats de la chrétienté. Il a exprimé son vif désir de voir les catholiques en France unir leurs efforts pour faire valoir et faire respecter par tous leur droit de pratiquer librement leur religion. »

## LA PROCHAINE GUERRE

M. Joanne-Magdelaine, ancien rédacteur en chef du *Patriote* d'Angers, a publié, dans la *Revue de la Presse départementale du 15 avril*, un article où il rend compte des résultats de la guerre qu'il suppose avoir éclaté entre la France et l'Allemagne.

La France, victorieuse dans plusieurs batailles, dicte la paix à l'Allemagne, à la suite d'un dernier et décisif succès remporté à Aix-la-Chapelle, avant que la Russie, l'Autriche et l'Italie aient eu le temps d'entrer en ligne, la première pour appuyer la France, les autres pour donner leur concours à l'Allemagne.

L'Angleterre est restée neutre.

La France reprend l'Alsace et la Lorraine, exige six milliards d'indemnité, fonde une Confédération des Etats germaniques indépendants de la Prusse et ne réclame aucun accroissement de territoire.

L'auteur donne seulement à entendre que les provinces wallonnes de la Belgique, dont la neutralité a été violée par les Allemands, pourraient bien réclamer spontanément leur annexion à la France.

L'article que nous venons d'analyser a fait grand bruit en Allemagne où les principaux journaux le commentent.

La *Gazette de Cologne* le signale à ses compatriotes en termes fort virulents.

## Fédération de la Libre-Pensée

Dans les appels adressés au Grand-Orient par les loges des départements, nous avons montré la franc-maçonnerie s'incarnant dans la République, faisant voter des lois de combat contre les catholiques, contre les royalistes, par la majorité athée, en préparant d'autres qui tentent à la suppression de la liberté d'enseignement.

Plus que jamais les sectaires de la franc-maçonnerie et de la libre-pensée s'agitent et se préparent à la persécution.

Tandis que M. Jules Ferry prononçait à l'autre extrémité de la France des paroles de haine, toutes les sectes de la libre pensée tenaient la réunion annuelle de leur fédération constituée le 20 avril 1890, en la salle de l'Ermitage, rue de Jussieu.

Tous les organes maçonniques, républicains, démocrates et judaïques, exultent.

Cette concentration impie les ravit d'aise.

La Fédération française de la libre pensée, dit avec joie la *Lanterne*, « a pour objectif principal et immédiat la séparation des Eglises et de l'Etat, la suppression du budget des cultes et la laïcisation de tous les services publics, et, en général, toutes les réformes destinées à affermir la République et à développer la pratique de la solidarité. »

Quelle amère réponse à ceux qui songent à affirmer la République en l'améliorant ! La franc-maçonnerie ni la libre pensée n'entendent abandonner une seule partie de leur programme athée.

La « grandeur de la mission » consiste à déployer toute l'énergie possible à combattre l'Eglise et la Monarchie.

Après avoir adopté les statuts, organisé un comité central de propagande, décidé de tenir chaque année un Congrès, de prendre part à toutes les réunions internationales et de créer une caisse portant le nom de « Denier de la libre pensée », les membres adhérents ont couvert d'applaudissements des paroles belliqueuses prononcées par M. Hubbard.

« Il est temps, s'est écrié le député de Seine-et-Oise, de résister à ce courant réactionnaire. »

« La loi militaire est constamment violée dans les détails par les préfets, par les intendants militaires et les commissions de révision. »

» Pour les lois scolaires, il y a comme un engourdissement. Le principe de l'obligation reçoit chaque jour de nouvelles atteintes. »

Ainsi c'est bien entendu, non seulement les républicains francs-maçons et libre-penseurs de toute catégorie ne doivent pas désarmer, ne doivent pas admettre la moindre modification aux lois militaires et scolaires, mais encore ils doivent se transformer en agents de haute surveillance.

Leurs Comités devront être des Comités de surveillance, des Comités de salut public.

Les francs-maçons et les libre-penseurs entendent bien que personne dans le gouvernement ne paraisse même se modérer dans la lutte, et ils menacent M. Carnot lui-même :

« Sachez-le bien, citoyens, a dit encore M. Hubbard, en votant pour M. Carnot, mes amis et moi, nous n'avons pas entendu inaugurer une ère de complaisances pour le clergé. Nous ne voulons pas la guerre, mais il ne nous plaît pas non plus de nous abaisser devant les cléricaux, pour les prier de nous excuser d'avoir foudé et affermi la République. »

Avec la tartuferie républicaine, M. Hubbard ose prétendre qu'il ne veut pas la guerre.

Quelle dérision ! mais dans la suite ne pousse-t-il point un cri de guerre ?

« Puisqu'on nous parle sans cesse de terrain d'union, il n'en est pas de plus propice, pour les vrais républicains, que celui où ils se rencontreront dans une commune action contre le cléricalisme, redevenu plus que jamais notre ennemi. »

C'est bien cela : l'Eglise, voilà l'ennemi ! la Monarchie, défenseur des libertés de l'Eglise, voilà l'ennemi !

Aux catholiques et aux royalistes de demeurer unis pour la lutte commune.

## A bas la Patrie !

Grâce à l'indifférence, disons plus, grâce à la complicité de l'administration centrale, nous continuons d'assister aux plus hideux scandales que puissent rêver les Allemands, désireux de voir notre loyale armée faire cause commune avec les anarchistes et prêcher la ruine de la patrie.

En effet, il s'est produit dimanche soir un fait tellement monstrueux que l'on se demande dans quels bas-fonds les révolutionnaires vont recruter leurs agents.

« La Ligue anarchiste des antipatriotes s'est réunie salle Normand, boulevard Ménilmontant. »

« Cette Ligue ne compte guère comme membres que des jeunes gens imberbes. »

« Le but de la réunion était de répartir entre les membres de la Ligue 50,000 exemplaires d'un petit manifeste qu'ils devaient distribuer, à la première heure, aux soldats des forts et des casernes. »

« Voici le moyen employé par le compagnon T..., chargé de la distribution du manifeste à l'Ecole-Militaire :

« T..., qui a fait partie de l'administration des postes et télégraphes, a travaillé pendant quelque temps au bureau télégraphique de

l'École Militaire. Il connaît donc à merveille les nombreux corps de bâtiment de l'immense caserne.

» Un de ses anciens collègues lui a prêté le costume réglementaire.

» Coiffé de la casquette à liserés bleus, le sac en bandoulière, le manteau sur l'épaule, il a pu se promener pendant près d'une heure à l'École Militaire sans être inquiété.

» Ce manifeste engage les soldats à s'unir à ceux qui vont descendre dans la rue le 1<sup>er</sup> mai et qu'on les enverra combattre. Il se termine par ces mots : « Combattons donc ensemble » pour notre liberté et crions à l'unisson : A bas la patrie! Mort au chefs! Vive la révolution! Vive l'anarchie! »

» Et notez que la police était parfaitement au courant de la réunion de la salle Normand. Elle en connaissait l'objet, mais quoi, la théorie du laisser-dire et du laisser-faire est passée dans les mœurs gouvernementales.

» Honte sur le gouvernement qui tolère de pareilles infamies. »

### Une nouvelle Erreur judiciaire

Le 28 février dernier, la police arrêtait simultanément trois commerçants : un marchand de vin de la rue Haxo, M. Chauvin ; un autre de la rue Romainville, M. Jules Mignot, et un épicer, M. Etienne Magot, établi, 28, rue Lesage, depuis quatre mois. Tous étaient accusés d'être affiliés à une de ces bandes noires qui désolent et ruinent le commerce parisien. Ils protestèrent avec énergie de leur innocence. Mais, le soir, ils n'en couchaient pas moins au dépôt comme des voleurs.

Le lendemain, M. Etienne Magot fut interrogé par le juge d'instruction Bédorrez. Il sut, alors, de quel genre étaient les charges qui pesaient sur lui. C'étaient : 1<sup>o</sup> une lettre de dénonciation anonyme ; 2<sup>o</sup> une fiche, délivrée par une agence de renseignements, le signalant comme achetant des marchandises qu'il revendait ensuite à vil prix, sans jamais les payer. M. Etienne Magot tomba littéralement des nues. Lui qui payait tout comptant, qui ne devait rien à personne ! Il communiqua au juge le nom de ses fournisseurs, le suppliant de les entendre de suite, afin que l'erreur commise fût immédiatement reconnue. Le magistrat accueillit très mal ses virulentes protestations d'innocence...

Le jour même, l'épicer et ses co-détenus, qu'il ne connaissait nullement, du reste, étaient amenés sous l'escorte de dix agents, dans trois voitures, à l'épicerie de la rue Lesage. M. Clément dirigeait l'expédition. M. Magot le supplia vainement de ne pas faire arrêter les voitures devant la porte, pour éviter le scandale ; et c'est entre deux agents que le prisonnier pénétra dans sa boutique où une perquisition fut faite.

L'instruction de cette grave affaire se poursuivit les jours suivants. Elle fut longue, comme on va le voir.

Successivement, le juge Bédorrez manda dans son cabinet tous ceux avec qui M. Magot s'était trouvé en relations d'affaires. Ils furent unanimes à donner de bons renseignements. Pourtant le juge n'en voulait pas démordre. Peut-on admettre que la justice se trompe jamais ?

La détention de l'épicer se prolongeait au point qu'il pouvait se demander de bonne foi s'il ne finirait pas ses jours en prison !

Le 8 avril, il fut interrogé une dernière fois et se vit refuser péremptoirement la liberté provisoire qu'il sollicitait.

Il commençait à désespérer, lorsque jeudi, à six heures du soir, on vint, sans lui donner aucune autre explication, lui annoncer subitement qu'il était libre, de même qu'à ses co-détenus, les deux marchands de vin — le juge avait signé le non-lieu !

Que s'était-il passé entre le 8 et le 16 ? Mystère.

Il y avait quarante-huit jours que ces malheureux avaient été arrachés à leur famille, à leur commerce, pour être jetés à Mazas !!!

Aujourd'hui, M. Etienne Magot est rentré chez lui, rue Lesage, mais son fonds d'épicerie est à peu près complètement perdu. La clientèle a fui, les recettes sont devenues dérisoires, et il va être forcé de vendre à n'importe quel prix !

Ce qu'il y a de monstrueux, c'est que le pauvre diable n'a aucun recours contre ses persécuteurs ; qu'il a juste le droit de se taire. (Intransigeant.)

## NOUVELLES MILITAIRES

### LE NOUVEAU COLONEL DU 20<sup>e</sup> CHASSEURS

Par décision ministérielle du 16 avril 1891, M. de Geffrier, colonel de cavalerie hors cadre, breveté, employé dans le service d'état-major, a été désigné pour prendre le commandement du 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

### LES ÉCUYERS AU CONCOURS HIPPIQUE

Un ami du *Figaro*, fort compétent en matière d'équitation militaire, ancien dragon de l'armée de Crimée, donne à ce sujet son avis sur le concours hippique aujourd'hui terminé :

« Au point de vue de l'équitation militaire, le concours hippique de cette année marque un progrès. Moins de cavaliers accrochés aux quatre rênes, moins de chevaux lancés à la désespérade, le nez au vent. Les vainqueurs, faisant corps avec leurs montures, ont prouvé que, dans les courses d'obstacles, les écuyers l'emportent sur les jockeys.

» D'excellents chevaux se sont dérobés, ou

ont culbuté, faute d'un dressage suffisant. Quinze jours d'assouplissements de la mâchoire, de l'encolure, des épaules, des reins et de la croupe, précédant tout autre exercice, eussent augmenté leurs chances de succès, en diminuant celles des accidents et des tares prématurées.

» Je borne mes observations à ces points essentiels. »

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

#### LES NOMS QUI DISPARAISSENT

Sous ce titre, le *Patriote* publie les lignes suivantes :

« Encore un nom honoré dans l'histoire de la Révolution, dans l'Anjou et la Vendée, qui disparaît avec celle qui, la dernière, a eu l'honneur de le porter.

» M<sup>me</sup> Emilie La Réveillère, née de Nerbonne, veuve de M. Ossian La Réveillère-Lépeaux, fils du président du Directoire en 1795, est décédée le 12 avril dernier, au Gué du Berger, commune de Thouarcé.

» D'une piété sincère, elle était la providence des malheureux. Son bon cœur et sa générosité inépuisables soutenaient toutes les infortunes. Elle ne laisse que des regrets chez tous ceux qui l'ont connue et le souvenir de ses bienfaits.

» Le fils de David d'Angers, petit-neveu de M. et M<sup>me</sup> Ossian La Réveillère-Lépeaux, est le seul descendant de l'ancien membre du Directoire. »

Un de nos jeunes compatriotes, M. Trudeau, de Montsoreau, sergent-major au 135<sup>e</sup> de ligne, vient d'être admis à l'École de Saint-Maixent.

### Café de la Paix

Ce soir, à 8 heures et demie, l'illusionniste ALBERTY, de l'International de l'Exposition universelle de Paris, 4<sup>e</sup> prix du grand concours de Londres (1887), avec le concours de M<sup>me</sup> LUCCA-ALBERTY.

Pour la première fois, transmissions de pensée, à l'état de veille, exécutées sur et par les spectateurs, expériences créées à l'Exposition universelle de Paris par M. Alberty ; expériences d'adresse, couronnées au concours de Londres.

Soirées particulières.

### VOITURIER RENCONTRANT DES CAVALIERS

Des cavaliers nous ont demandé si un voiturier n'était pas tenu de se ranger à sa droite à l'approche des cavaliers.

Voici la réponse à cette question que nous

trouvons dans le *Recueil de jurisprudence* du capitaine Corsin, au mot « Voiture », page 391 :

« Un voiturier n'est tenu de se ranger à sa droite, sous peine de contravention, de manière à laisser libre la moitié de la route, qu'à l'approche des voitures et non à l'approche des cavaliers. »

Et l'auteur cite à l'appui un arrêt de la Cour de cassation en date du 19 mai 1873.

ANGERS. — Le 135<sup>e</sup> de ligne a exécuté aujourd'hui un détail d'exercice de mobilisation.

L'opération a commencé à 4 heures 1/2 du matin. A 9 heures, le général a passé la revue dans la cour du quartier ; il y a eu probablement ensuite embarquement en chemin de fer.

MM. les officiers du 71<sup>e</sup> territorial avaient été gracieusement invités à suivre cet intéressant exercice.

### CONDAMNATION D'UN ESCROC

Le tribunal correctionnel d'Angers vient de condamner à cinq ans de prison et 1,000 francs d'amende un escroc nommé Fabre, qui depuis un an exploitait les cafés d'Angers et les joueurs de manille.

Quand on apportait aux joueurs un paquet de cartes neuves, Fabre l'escamotait adroitement et y substituait un autre jeu, dont les 7, les 8 et les 9 étaient marqués. Il jouait et perdait parfois les petites parties, mais gagnait toujours les gros coups. Un jour, Fabre fut soupçonné ; serré de près, il dut avouer. Il promit de rembourser les gains volés ; mais, au lieu de payer, il prit la fuite.

MM. X... et Y..., d'Angers, ont ainsi perdu, l'un 3,800 fr., l'autre 4,000 fr. L'un d'eux suivit Fabre jusqu'à Paris, mais perdit sa trace.

Fabre était récidiviste et a été condamné par défaut. Le cafetier poursuivi pour avoir toléré le jeu dans son établissement n'a été condamné qu'à 30 francs d'amende. C'est insuffisant.

### INFANTICIDE A INGRANDES

Un infanticide a été commis par une fille Clémentine Aunet, domestique chez les époux J..., demeurant à Angers, et qui possèdent à Ingrandes une propriété où ils passent une partie de la belle saison.

C'est par une lettre anonyme que le Parquet a eu connaissance de ce crime, commis au commencement d'avril.

La fille Aunet a été écrouée à la maison d'arrêt d'Angers.

BAUGÉ. — Dans sa dernière audience, le Tribunal a infligé des amendes à trois boulangers, pour avoir mis en vente et vendu des pains qui ne pesaient pas le poids réglementaire. Le tribunal a fait l'application de la loi Béranger aux prévenus.

## L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XX.

PAPIERS BRULÉS

Piétro Ferrari, après son dîner, alla jusqu'aux bureaux du *Courrier Politique*, et demanda le chroniqueur qui signait *Alquazil*.

— Je vais m'absenter de Paris durant quelque temps, lui dit-il. Vous seriez bien aimable de l'annoncer dans votre journal, afin que toutes les personnes qui désireraient me parler, remettent leur visite à plus tard et n'aillent pas se casser le nez à l'hôtel des *Peuples Latins*, où je ne demeure plus.

— Fort bien, monsieur Ferrari. J'insérerai à ce propos une note dans le journal de demain matin. J'indiquerai comme motif de votre absence : « Affaires Marchand ».

— Affaires de famille, voulez-vous dire, reprit vivement le voyageur.

— Affaires de famille ! c'est juste ! c'est un *lapsus lingua*. Excusez-moi ! J'énonçais le

motif vrai au lieu du prétexte, mais les abonnés ne liront que ce dernier.

» Êtes-vous satisfait du résultat de vos démarches de la journée ?

— Je vous le dirai plus tard. Pour le moment, permettez-moi de garder le secret sur mes opérations. Leur succès dépendra du silence qui les enveloppera. Pourtant, je vous demanderai un petit service, qu'en votre qualité de journaliste, il vous sera facile de me rendre.

— Je vous répondrai, comme un courtisan à une reine, à Marie-Antoinette, je crois : « Si la chose est possible, elle est faite ; si elle est impossible, elle se fera. » Ordonnez donc, je suis à votre disposition.

— J'ai besoin d'un autographe authentique de Stéphane Mordy.

— Un autographe de Mordy !... C'est impossible, puisqu'il est en fuite.

— Impossible !... Voilà, monsieur, un mot qui n'est pas français. Je ne vous réclame pas cet écrit à la seconde, mais puisque, de votre aveu, cela est impossible, c'est que, si cela n'est pas encore fait, cela se fera bientôt. Nous sommes aujourd'hui au mercredi 27 octobre. Je compte que vous m'enverrez cet autographe

à mes initiales, poste restante, d'ici dimanche.

— Je suis pris ! avoua le journaliste. Puisque j'ai promis, je tiendrai ma parole, mais, du diable ! si je sais comment je m'y prendrai.

— Peu m'importe ! riposta Ferrari, pourvu que je reçoive dimanche mon autographe. En tous cas, souvenez-vous bien que personne ne doit soupçonner le véritable motif de ma disparition. Vous-même vous ne devez ne l'avoir jamais su. Je puis compter, n'est-ce pas, sur votre discrétion ?

— Vous le pouvez !

Rentré rue Fondary, le voyageur, ne voulant rien déranger dans son nouveau domicile, s'enroula dans une couverture de voyage, s'étendit sur un canapé et s'endormit. Son séjour en Afrique l'avait accoutumé à dormir sur la dure et à se contenter de quelques heures de sommeil. Il se leva de bon matin, et, dès que le jour parut, se trouva prêt à opérer la perquisition que, la veille, la chute de la nuit l'avait empêché d'accomplir. Suivant les déductions d'*Alquazil*, il fallait écarter la supposition que le vol était le mobile du crime, et admettre que l'assassin avait été guidé par une

passion, comme la vengeance ou la jalousie.

Dans le salon-cabinet de travail, les serrures des tiroirs de la table sur laquelle écrivait René Bernard, celles des portes des bibliothèques et du vieux bahut, avaient été forcées ou crochetées ; les papiers qui s'y trouvaient avaient été bouleversés ; un grand nombre de livres avaient été déplacés ; ce désordre se remarquait dans les rayons occupés par des livres de grand format ; ceux remplis par de petits volumes paraissaient n'avoir pas été touchés.

Dans la chambre à coucher, l'armoire avait été ouverte et visitée de fond en comble. Non seulement on s'était emparé des bijoux dans leurs écrins, mais on avait dérangé les chemises, les piles de serviettes et de mouchoirs. La même confusion se remarquait à l'intérieur de la commode-toilette.

Comme il était certain que René Bernard ne possédait, le jour de sa mort, pas plus de douze mille francs chez lui, et que, d'un autre côté, dix billets de banque avaient été glissés sous la porte de Gustave Marchand, il était évident que l'assassin ne s'était emparé de l'argent et des bijoux que pour faire croire que le vol était le but du meurtre, et masquer, sous ce semblant, le vrai motif du crime.

**TOURS. — Manœuvres de mobilisation.** — Les régiments de la garnison, 25<sup>e</sup> dragons et 7<sup>e</sup> hussards, ont effectué lundi des manœuvres de mobilisation.

Après une revue des deux régiments, avec matériel complet, sur le Champ-le-Mars, hussards et dragons sont partis pour une marche militaire.

Les troupes présentaient le meilleur aspect, et le succès de cette importante opération a été complet.

**Dégradation militaire.** — Samedi a eu lieu, à Tours, la triste cérémonie de la dégradation militaire d'un soldat musicien du 32<sup>e</sup> de ligne, nommé Lehoux, condamné par le Conseil de guerre à 5 ans de réclusion, pour désertion et vol.

**POITIERS. — Un drame affreux.** — Un drame épouvantable s'est déroulé l'avant-dernière nuit dans la maison de M. Martin, rue St-Cyprien, où demeurent les époux Dussouil.

Hier matin, vers 4 heures, Dussouil, qui occupe une petite chambre à part, étant entré dans la chambre où couchent sa femme et ses deux enfants, recula épouvanté.

Un spectacle affreux venait de s'offrir à ses yeux.

Sur le lit, sa petite fille, âgée de 4 ans, était étendue morte, la gorge ouverte.

La femme Dussouil l'avait égorgée avec une paire de ciseaux.

Une autre petite fille, âgée de 3 à 4 mois, avait été étouffée au moyen d'un oreiller, et était également étendue sur le lit.

Quant à la femme Dussouil, l'auteur de ce double crime, elle était couchée à côté des victimes, semblant en proie à un abattement profond.

La justice, aussitôt prévenue, a ouvert une enquête.

D'après certaines personnes, la femme Dussouil aurait accompli son crime poussée par la misère.

D'après d'autres, cette femme, qui était une bonne mère de famille, aurait cédé à un accès de fièvre chaude.

Inutile de dire que ce crime cause dans toute la ville une profonde émotion.

**RENNES.** — La mortalité a été effrayante à Rennes, depuis un mois. On compte plus de 200 décès; il n'y a que 120 naissances. L'influenza, qui a sévi tout l'hiver, est pour beaucoup dans ce nombre considérable de morts. Les personnes ont été affaiblies par cette maladie, et la plus petite bronchite les enlève.

Dimanche dernier, il y avait, aux Sablons-Olonne, des élections municipales complémentaires. Un catholique, M. Gendronneau,

Pourtant, il était manifeste que le coupable s'était livré à une perquisition minutieuse pour découvrir quelque chose qui pouvait être caché dans les tiroirs de la table, dans les bibliothèques, dans le bahut, dans de grands volumes, ou derrière les rayons qui les portaient, dans l'armoire ou la commode sous des piles de linge. Quelle pouvait être cette chose? L'assassin, bien qu'il dût être aiguillonné par la crainte d'être découvert, avait consacré un certain temps à la chercher; donc, il tenait essentiellement à la trouver, il considérait sa possession comme très importante pour lui.

Cette chose pouvait se cacher dans les tiroirs, dans les feuillets d'un livre: donc elle était de petit volume; elle était mince, plate: ce devait être une feuille de papier ou de parchemin, une lettre, un journal, un cahier, ou bien une gravure, une photographie. On pouvait aussi avoir cherché un objet de faibles dimensions, et l'avoir enlevé avec les bijoux, mais il était évident qu'on avait tenu également à découvrir un papier compromettant.

Peut-être le criminel, dans sa précipitation, avait-il laissé échapper ce papier!

Pour s'en assurer, Ferrari prit les livres un à un, les feuillets et, les tenant ouverts par

ancien zouave pontifical, lança au dernier moment sa candidature. Son appel fut entendu, et, malgré une pression inouïe, 484 électeurs contre 421 l'envoyèrent défendre au Conseil Municipal les revendications des catholiques sablais.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 avril 1891.

Le marché est encore mal impressionné par la baisse d'hier. Le 3 0/0 reste immobile à 94.55; le 4 1/2 0/0 à 105.72.

Pas de changements sur nos grands établissements de crédit qui demeurent stationnaires aux cours de la veille. La Banque de Paris, la Société Générale, le Crédit Lyonnais, la Banque d'Escompte font preuve d'une fermeté inébranlable, mais c'est tout ce que l'on peut espérer étant donné l'état du marché.

On cote le Crédit Foncier 1,256. Le Crédit Mobilier a eu une excellente attitude qui ne saurait surprendre personne étant donné l'activité de son groupe.

Les obligations des Tabacs portugais émises le 25 courant à 437.50 ou 435 si l'on se libère à la répartition rapportent 22.50 d'intérêt annuel net d'impôts. La Société des Tabacs de Portugal nous prie d'annoncer qu'elle a déposé une plainte au parquet contre les imprimeurs et afficheurs de placards diffamatoires et des circulaires injurieuses dirigées contre la Régie.

Les Chemins Portugais sont recherchés de 465 à 470. La progression continue des recettes ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur les cours.

On remarque également l'activité des obligations des Chemins de Fer de Puerto-Santa-Maria à San-Lucar de Barrameda. Les derniers travaux de la ligne sont en voie d'achèvement et l'ouverture à la circulation est imminente.

L'action des mines d'or de Padiafra clôture en bonnes tendances à 30 fr. 50.

Les Chemins Economiques font 425.50.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES.** — Les obligations de la Compagnie des Chemins de fer de la Nouvelle Angleterre et de l'Ouest voient leur marché s'élargir de jour en jour. Ces obligations garanties par première hypothèque sont délivrées par la Maison Ultramarine, rue Laffitte, au prix de 230 fr. Elles rapportent 42.50 par an et sont remboursable en or à 250 fr.

#### FAITS DIVERS

##### UNE COMMUNE NON RECENSÉE

On écrit d'Etalondes, canton d'Eu, à un journal de Paris, que le recensement n'a pas été opéré dans cette commune. « Aucun bulletin individuel, aucun bordereau n'ont été délivrés. Personne n'est passé à domicile pour prendre les renseignements nécessaires pour faire le travail à la mairie. »

A Toussaint, paraît-il, le recensement du 12 avril a laissé beaucoup à désirer. Plusieurs ménages n'ont reçu ni feuilles de ménage ni bulletins individuels.

Les faits de ce genre ne sont pas rares. Voilà un recensement qui laissera à désirer!

les deux côtés de la couverture, les secoua. Il ne s'en échappa aucune feuille. Il examina attentivement les meubles, cherchant s'ils ne possédaient pas de tiroirs secrets: il les déplaça pour regarder derrière, contre la tenture. Il ne trouva pas le plus petit indice propre à le guider.

Il se croisa les bras et, dépité d'avoir travaillé pour rien, il allait tout remettre en place, quand il remarqua des débris de papier brûlé, qui se trouvaient sous la grille de la cheminée.

— Parbleu! fit-il. Voici l'explication du peu de succès de mes démarches. L'assassin a détruit les papiers qu'il avait trouvés! Regardons si quelques fragments ne seraient pas demeurés intacts.

Il retira soigneusement les cendres et les examina. Il ignorait que les policiers, dans leur perquisition du 17 septembre, les avaient remuées, et avaient recueilli un coin de journal, sur lequel se lisaient le mot allemand *Zeitung* et la date du 25 mai 1867.

Ferrari put reconnaître que les papiers flambés avaient formé des feuilles minces et d'une certaine dimension, mais ce fut tout. Debout devant la cheminée, il se tortillait la

#### LA VISION DE LA MARIÉE

M<sup>lle</sup> B..., fille de commerçants aisés du quartier Notre-Dame à Paris, se mariait samedi dernier. La jeune fille avait aimé un sous-officier mort au Tonkin, et c'était presque à contre-cœur qu'elle se mariait.

Cependant, la noce avait été fort gaie.

Chacun fit montre de ses talents de société; on dénoua même fort joyeusement la jarrettière de la fiancée. Plus tard, un des garçons d'honneur voulant à tout prix dérider M<sup>lle</sup> B..., qui restait pensive et mélancolique, imagina une farce macabre.

Il se retira dans un cabinet attenant à la salle du festin et, se drapant dans une nappe, apparut aux yeux des convives comme un personnage d'outre-tombe enveloppé dans un suaire.

Le revenant, agitant ses longs bras sous son linceul improvisé, s'avança d'un pas fantomatique vers la mariée, qui pâlit soudainement et tomba à la renverse en prononçant un nom mystérieux.

On s'empressa autour de la jeune femme évanouie, mais tous les soins ne purent calmer le délire terrifiant qui s'était emparé d'elle. C'est dans cet état qu'elle fut conduite, en voiture, à la demeure nuptiale; quelques heures après, elle expirait.

Le médecin qui a constaté le décès l'attribue à une congestion cérébrale causée par la frayeur ou une trop vive émotion.

#### MARCHÉS

##### VIHIERS, 15 avril

Froment, 1<sup>re</sup> qualité, 20 fr. l'hectolitre; 2<sup>e</sup> qualité, 19 50. — Seigle, 12 50. — Orge, 11 75. — Avoine, 1<sup>er</sup> qté., 10 fr. — Pommes de terre, 4 50. — Blé noir, 10 50. — Maïs, 15 50. — Jarosse, 12 50. — Vesceau, 13 fr. — Foin, 1<sup>er</sup> qté., 37 fr. les 500 kil. — Paille de froment, 25 fr. — Beurre, 2 20 le kil. — Œufs, 1 10 la douzaine. — Trèfle, 85 fr. les 100 kil. — Luzerne, 83 fr. — Poulets, 3 50 la couple.

##### BEAUFORT, 18 avril.

Froment, double-décal., 4 50. — Seigle, 3 fr. — Avoine, 2 40. — Pommes de terre, 95. — Noix, 4 fr. — Foin, la charretée, 90 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 30. — Œufs, la douzaine, 70.

##### CHOLET, 18 avril

Froment, 1<sup>re</sup> qualité, l'hect., 22 fr. — Pommes de terre, 5 50. — Haricots, 18 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 50. — Œufs la douzaine, 65. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 40. — Foin, les 100 kil., 8 50. — Paille, 5 25. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

##### ANGERS, 18 avril

Froment, le d.-décalitre, 4 35. — Avoine, 2 25. — Seigle, 2 65. — Orge, 3 fr. — Foin, les 1,050k., 90 fr. — Paille, 45 fr. — Œufs, la douz., 70. — Beurre, la livre, 1 40. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 4 à 4 25. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 25 à 3 75.

barbe en réfléchissant, quand il eut une inspiration:

— L'assassin a tassé ces papiers sous la grille, mais il en a peut-être aussi fait brûler en dessus.

Il se jeta à genoux et regarda attentivement les morceaux de coke éteints.

— Oui, oui, continua-t-il, voici bien des fragments de papier brûlé. Il y en a très peu.

Pourquoi? Des feuilles enflammées ont pu s'envoler dans le tuyau et, même, ce peut être en constatant que les premières s'envolaient ainsi, que l'assassin a maintenu les autres sous la grille. Il faut ramoner la cheminée. Oui, mai, si je fais venir le fumiste, il se servira d'un hérisson de fer dont les pointes déchireront en mille morceaux les bouts de papier à demi calcinés qui pourraient être restés attachés aux parois de la poterie. Je vais essayer de faire moi-même ce travail.

» Voyons d'abord comment la cheminée est construite.

Il enleva la grille, le coke, les cendres, débaya le foyer, et, introduisant sa tête dans l'ouverture, regarda en haut. Il aperçut le jour. Le tuyau montait tout droit, il serait facile à nettoyer.

(A suivre.)

#### SEGRÉ, 15 avril

Froment, 21 50. — Avoine, 10 50. — Orge, 12 fr. — Seigle, 15 fr. — Vesceau, 17 50. — Blé noir, 11 fr. — Châtaignes, 20 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Poulets vivants, la couple, 2 60. — Beurre, le 1/2 kil., 1 50. — Œufs, la douzaine, 65. — Viande de boucherie, le 1/2 kil., 70 à 1 20. — Porc, 2 80. — Foin, les 1,000 kil., 70 fr. — Paille, 45 fr.

#### BOURSE DE PARIS

Du 21 Avril 1891

3 0/0 . . . . .	94 55
3 0/0 nouveau . . . . .	93 05
3 0/0 amortissable . . . . .	94 50
4 1/2 . . . . .	105 55

#### Dernières Nouvelles

##### Dépêche télégraphique

Paris, 22 avril, 12 h. 47.

Le *Matin* dit que la société de protection des Alsaciens-Lorrains aurait l'intention d'obtenir la démission de M. d'Haussonville, président de cette société, parce qu'il était devenu, depuis la mort de M. Bocher, chef de parti.

HAVAS.

#### COPIE DE LETTRES SANS MOUILLAGE

Avec ce copie de lettres, il n'est pas nécessaire d'humecter le papier.

S'adresser au bureau du journal.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice. Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20. En bonbonnes de 5 kil. — 4 40. — de 10 kil. — 4 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50. — vieux — » 70. — de vin à l'estragon, — » 90. Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le  *pityriasis*  (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

**NOUVEAU PULVÉRISATEUR**  
en cuivre rouge, livré à combatre le Mildew et les maladies de la vigne. Souffreuses à petit et grand travail. MALET & RIGOLLET, 41, rue Valdebourg, Lyon. — Agents demandés.

Suivant conventions, sous signatures privées, en date à Saumur du 21 avril 1891, la Société en nom collectif formée entre MM. HENRI REGNARD et ERNEST MANCEAU pour le commerce des tissus en gros, sous la raison sociale *Regnard et Manceau* et ayant son siège à Saumur, rue d'Orléans, n° 6, a été déclarée dissoute à compter dudit jour, 21 avril 1891, et M. Manceau a été nommé liquidateur.

Pour extrait, MANCEAU.

PAUL COBET, propriétaire-gérant.

